

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 6 novembre 2020

CP2020_11_24
id. 5414

Le 6 novembre 2020, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombres de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. WEILL

Sont représentés :

M. BESIERS (pouvoir à M. HEBRARD), M. HENRYOT (pouvoir à Mme MAURIEGE), Mme LE CORRE (pouvoir à Mme NEGRE), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC)

Sont absents :

Mme SARDEING-RODRIGUEZ

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

CASERNE DE GENDARMERIE DE VALENCE D'AGEN AVENANT AU BAIL

Aux termes d'un contrat du 29 août 2017, le Département de Tarn-et-Garonne a donné à bail à l'État pour les besoins du service de la gendarmerie nationale un immeuble situé Place Pé de Gleyze à Valence d'Agen.

Cette location a été consentie pour une durée de 9 ans, à compter du 1^{er} février 2017, moyennant un loyer annuel de 143 700,09 €, révisable par périodes triennales.

Après estimation de France Domaine, le montant du loyer annuel de la caserne est porté à la somme de 144 336,84 €, cette modification prenant effet à compter du 1^{er} février 2020.

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu l'avis de France Domaine du 21 février 2020,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées, l'avenant au bail, portant révision du loyer concernant la caserne de gendarmerie de Valence d'Agen, située Place Pé de Gleyze, à conclure avec l'État avec effet au 1^{er} février 2020, tel que ci-annexé ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, ledit avenant.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC